

FICHE D'INSCRIPTION Année 2025/ 2026

NOM	Prénom	Date de naissance	Activité choisie	Montant	
Adhérent l'année dernière : □ oui □ non			Adhésion	14 €	
Si oui, vos coordonnées ont-elles changé : □ oui □ non Adresse :			Adhésion supplémentaire		
Téléphone : E-mail :			TOTAL *		
Paiement : □ Virement* □ Chèques Vacances (montant :€) □ Chèques : nombre Détail des chèques : chèque N°1 :€ chèque N°2 :€ chèque N°3 :€ Emetteur du chèque si nom différent de l'adhérent : * RIB DORN HA DORN POUR VIREMENTS : IBAN FR76 13606 00014 46299911462 37 n° BIC AGRIFRPP836					

Tarifs:

Activités**	Adulte/2ème adulte	Enfant (-18 ans)	Adhésion/2ème adh. et suivant
Danse adultes	50 € / 40 €	35 €	14 €/1 €
Stage danse enfants	-	10 €	5 €/1 €
Chant du pays gallo	100 €	-	14 €/1 €
Cours de breton	230 € (160 € étudiant, chômeur)	-	14 €/1 €
Broderie	20 € / an	-	14 €/1 €
Yoga du rire	20 € les 10 séances ou 5 € si ponctuel	-	14 €/1 €
Musique ***	360 €	300 €	14 €/1 €
Atelier Guich'n Farzh ***	90 € 20 € si inscrit en musique	-	14 €/1€
Quartet Div Ha Daou***	70 € 20 € si inscrit en musique	-	14 €/1€
Ensemble Cornemuses ***	gratuit	-	14 €/1€

^{*} Règlement dû pour la <u>durée totale de l'activité</u>, même en cas d'arrêt en cours d'année, sauf si cet arrêt est dû au fait de l'association ou à des circonstances exceptionnelles (sur validation du CA).

DORN HA DORN est une association intercommunale, gérée par un Conseil d'Administration élu, dont <u>tous les membres sont</u> <u>des adhérents bénévoles</u>. Une association ne pouvant fonctionner que grâce à l'implication et à la bonne volonté des adhérents, nous comptons sur <u>votre soutien</u> et <u>votre aide</u>. Nous vous solliciterons occasionnellement pour mener à bien nos activités.

Les participants aux activités autorisent Dorn Ha Dorn à publier des photos prises lors des cours ou prestations publiques, sauf avis contraire.

Date: Signature:

^{**} Toutes les activités seront assurées, sous réserve d'un minimum d'inscrits.

^{***} Les élèves des ateliers musique devront se produire en public 2 ou 3 fois par an (dates fixées à la rentrée).